



LE RÈGLEMENT DU *Duca*



ENTREE

Les opérations de check-in/out sont effectuées entre 8 heures et 14 heures et entre 16 heures et 22 heures. Lors de leur arrivée, les clients sont invités à présenter leurs pièces d'identité et à accepter le présent règlement. Conformément aux normes en matière de sécurité publique, la Réception remplit les fiches d'identification des clients. À cette fin, les clients doivent fournir leurs données personnelles, celles des membres de leur famille et des éventuels autres accompagnateurs.

Le Campeur doit contrôler l'exactitude des renseignements, signaler les éventuelles erreurs à la Direction et communiquer préalablement toute modification comme les changements d'emplacement ou de logement (qui ne peuvent avoir lieu qu'avec l'autorisation de la Direction), l'arrivée et le départ de personnes et la durée du séjour.

Le séjour de personnes autres que celles dont les données personnelles ont été communiquées à la Direction n'est pas autorisé. Les modifications, ajouts et échanges de personnes ne sont pas admis, sauf autorisation préalable de la Direction.

Avant de sortir de la structure, chaque fois qu'ils n'y passeront pas la nuit, les Campeurs qui la quittent temporairement doivent avertir la Réception. Ils doivent également l'avertir lorsqu'ils rentrent au village.

L'entrée est subordonnée à l'autorisation de la Direction qui se réserve le droit d'expulser, à son entière discrétion, les Campeurs en surnombre et toute personne ne respectant pas le règlement.

L'accès des voitures et de tout autre type de véhicule à moteur est autorisé tous les jours entre 7 heures et 14 heures et entre 16 heures et minuit.

Les emplacements et les logements sont attribués par la Direction qui, dans les limites du possible, fera de son mieux pour satisfaire les préférences des clients.

Les clients ne sont pas autorisés à changer d'emplacement ou de logement de leur propre initiative.

Dans la zone Camping, tous les équipements doivent être rangés à l'intérieur des emplacements.

Après avoir déchargé leurs bagages, les clients doivent ramener leur voiture au parking ou à l'extérieur de la structure.

Les mineurs ne sont admis qu'accompagnés de leurs parents ou d'un adulte qui en a la garde.

Les emplacements sont disponibles après 8 heures.

Le nombre maximal de personnes par emplacement est de six, y compris les invités externes. Cette règle ne s'applique pas aux petits emplacements prévus expressément pour maximum deux personnes. Tous les emplacements, quel que soit leur type, ne peuvent contenir qu'une seule famille et un seul véhicule. Une tente igloo peut être montée pour répondre aux exigences de la famille (à l'exclusion des visiteurs) dont le nombre de membres ne peut être supérieur à six (parents+enfants).

Les logements sont disponibles à partir de 17 heures du jour d'arrivée et doivent être libérés pour 9 heures le jour du départ. L'entrée de visiteurs doit être autorisée par la Direction. Si des visiteurs sont autorisés à accéder à la structure, ils doivent remettre leur pièce d'identité, payer le tarif à la journée (qui s'applique aux visites de plus de 30 minutes) et respecter le présent règlement. Dans le cas contraire, ils seront expulsés. Le Campeur qui reçoit des visites doit s'assurer que ses visiteurs ont obtenu une autorisation de la Direction et il est responsable de leur comportement à l'intérieur de la structure.

Tout Campeur surpris avec des visiteurs dont la présence n'a pas été déclarée sera expulsé du camping. La Direction se réserve le droit d'agir pénalement contre les responsables en vertu des articles 614, 624, 633, 637 du Code pénal italien.

Les visiteurs peuvent entrer au camping entre 8 heures et 14 heures et entre 16 heures et 22 heures.

Entrée interdite à toute personne non autorisée.



LE RÈGLEMENT DU *Duca*



PAIEMENT

Si des véhicules ou des tentes sont laissés inoccupés sur des emplacements, un supplément égal au coût d'un adulte sera appliqué au coût de l'emplacement.

Le coût d'une journée est calculé à partir de l'heure d'arrivée, quelle qu'elle soit, jusqu'à midi du jour suivant. Le jour du départ, les clients devront quitter le camping avant midi. Dans le cas contraire, une journée supplémentaire sera comptabilisée.

En cas de non-paiement, en vertu de l'article 2756 du Code civil italien, le véhicule et/ou les biens en dépôt auprès de la Direction et appartenant au Campeur insolvable seront retenus jusqu'au paiement du solde qui inclura également le coût de la rétention forcée.

Lors du départ, les clients sont invités à s'assurer qu'ils ont réglé les éventuels rapports de dépôt de valeurs, récupéré leurs pièces d'identité et obtenu le reçu de paiement.

Le solde doit être payé jusqu'au jour précédant le départ. L'ensemble du séjour doit être payé, y compris en cas de départ anticipé.

Les emplacements/logements et/ou emplacements à la plage libérés avant le terme ne peuvent être cédés à des tiers, même s'ils ont déjà été payés. La Direction se réserve le droit de réoccuper les logements/emplacements/emplacements à la plage libérés plus tôt que prévu. Le paiement de toute la période réservée est dû même en cas d'arrivée tardive.

Le paiement ou autres opérations monétaires doivent être effectués pendant l'horaire d'ouverture de la caisse au moyen d'une carte de crédit ou en espèces si le montant à payer est inférieur à 3 000 euros.

Lors du départ, les clients doivent restituer les clés reçues lors de l'arrivée.

La réduction de 10% accordée aux détenteurs des Camping-Card partenaires sera appliquée, pendant les périodes prévues, uniquement au tarif "Adulte".

DOMMAGES

La Direction décline toute responsabilité pour les dommages causés à des personnes et/ou à des choses par des causes qui ne sont imputables ni à la Direction ni au personnel du Camping Village Duca Amedeo, y compris les objets et/ou valeurs perdus et/ou volés.

La Direction décline toute responsabilité pour tout dommage résultant de la chute d'arbres ou de branches ou d'autres dommages dus à des catastrophes naturelles, accidentelles et imprévisibles. Le Camping Village Duca Amedeo a souscrit à une assurance responsabilité civile envers des tiers.



LE RÈGLEMENT DU *Duca*



S É C U R I T É

En participant aux activités sportives et aux jeux organisés par l'équipe d'animation ou en utilisant seuls les structures et/ou les équipements mis à disposition par le Camping Village Duca Amedeo, les clients déclarent que leur état de santé est compatible avec les activités effectuées. Toute personne assume la responsabilité de sa participation.

Les mineurs participent aux activités sous la responsabilité exclusive de leurs parents ou de leurs accompagnateurs adultes. Lorsqu'ils utilisent les équipements et les services, les enfants doivent toujours être accompagnés. Ils doivent être surveillés par les adultes qui en sont directement responsables. La Direction décline toute responsabilité.

Il est interdit de jouer à l'intérieur du camping avec des ballons, des boules de pétanque, des tambourins ou tout autre objet qui pourrait provoquer des dommages.

Il est interdit de faire du vélo, du skateboard, du patin ou de la trottinette à une vitesse excessive. Le soir, une fois l'éclairage allumé, les enfants ne peuvent pas faire de vélo. Ces interdictions sont étendues à la plaine de jeux.

Les bonbonnes de gaz, leurs tuyaux et les régulateurs appartenant aux Campeurs doivent être conformes à la norme CEE et placés à l'extérieur de la véranda.

Les véhicules et les équipements des Campeurs doivent porter la marque CEE. Il est interdit d'utiliser l'électricité pour des usages autres que l'éclairage et le fonctionnement des frigos. Il est strictement interdit d'utiliser des réchauds électriques. L'utilisation des climatiseurs et des fers à repasser est subordonnée à l'autorisation de la Direction. Les sèche-cheveux ne peuvent être utilisés que dans la zone sanitaire.

Le raccordement à l'installation électrique doit être conforme à la législation : câble en caoutchouc à trois conducteurs de diamètre suffisant (minimum 3 x 1,5) et être en parfait état. Les Campeurs sont invités à faire preuve de la plus grande attention quant au fonctionnement et à l'état de l'installation électrique et de l'installation du gaz (contrôler la date limite du tuyau du gaz).

Le Campeur doit laisser les rues libres et ses véhicules ou équipements ne doivent pas bloquer le passage. Il est interdit d'utiliser des barbecues sur des emplacements ou dans les logements.

Le Campeur qui souhaite faire un barbecue doit toujours se rendre à la réception et réserver un des barbecues ou fours de l'espace pique-nique commun.



LE RÈGLEMENT DU *Duca*



PÉRIODES DE REPOS

Pour garantir le calme pendant tout le séjour, le volume des appareils audio et des conversations doit être modéré.

Il est interdit d'organiser des rassemblements (repas de groupe, fêtes, etc.) dans les sentiers du camping, sur les emplacements libres et dans tout autre espace commun sans l'autorisation préalable de la Direction.

L'horaire d'ouverture des différents services est affiché dans chaque service.

Les grilles du parking sont fermées entre 14 heures et 16 heures et entre minuit et 7 heures. La circulation de tout véhicule, y compris les vélos et les skateboards, est interdite pendant ces plages horaires.

Tout bruit dérangeant le repos des clients est interdit. Il est interdit de monter ou de démonter des tentes, de sortir du camping et du parking avec un véhicule. L'utilisation d'appareils audio, les réunions bruyantes et les rassemblements sont interdits.

Il est interdit de faire la vaisselle dans les espaces sanitaires communs.

ANIMAUX

Les animaux sont interdits : dans les logements, dans la plaine de jeux, sur les terrains de foot et de pétanque, dans la piscine et dans la zone sanitaire.

Dans les zones où les animaux sont admis, les propriétaires doivent être en possession des certificats de vaccination prévus par la loi et les animaux doivent être tenus en laisse.

Le propriétaire doit être muni de sachets (pour déjections) et doit conduire l'animal faire ses besoins en dehors de la structure. Le propriétaire est responsable de tout dommage éventuel provoqué par son animal.

Les animaux ne sont pas autorisés sur la plage.

Le personnel du camping est autorisé à faire respecter les règles et à signaler à la Direction toute personne qui ne les respecte pas. Les contrevenants seront expulsés du Camping Village Duca AMEDEO.